

Avis Financier

AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES

Les actionnaires de la SICAV AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES (Action EUR-P : FR0010156604 ; Action EUR-R : FR0013298916 ; Action EUR-I : FR0010032573 ; Action USD-P : FR0011041045 ; Action USD-I : FR0010033217 ; Action GBP-P : FR0010988840 ; Action GBP-I : FR0010988824 ; Action CHF-P : FR0010925602 ; Action IHC : FR0012712032 ; Action OR : FR0012712024) gérée par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes à compter du 01/02/2020 :

A compter de cette date, la méthode de calcul du ratio du risque global changera. La méthode de la VaR absolue sera adoptée en lieu et place de la méthode de la VaR relative.

Les autres caractéristiques de la SICAV AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPCVM que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque action est disponible sur le site internet www.amundi.com ou auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le prospectus et les statuts d'AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES vous seront adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : AMUNDI ASSET MANAGEMENT - 90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris, ou auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.bft-im.fr et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.